

Vingt-septième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition du requérant suivant en vue d'une loi de divorce, déposée le 23 mai et présentée par M. McCleave le 3 juin, est conforme aux prescriptions du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Benjamin Gordon Davidson, de Montréal (P.Q.), époux de Rita Druxerman Davidson.

---

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.